

SOMMAIRE

- **Personnels de soins : mobilisation dans l'unité le 26 janvier contre les ordres**
- **Infirmières : chantage salaire contre allongement des carrières**
- **Sanofi-Aventis : nouvelles mobilisations sur les salaires et l'emploi**
- **Aviation civile : grève contre les suppressions d'emplois**
- **Sécurité sociale : les cadres se mobilisent à l'Ucanss**
- **SNCF : les permanents CGT refusent une prime de résultats**
- **RFI : grève illimitée pour les recalés du plan social et pour les embauches**
- **France 24 : les syndicats dénoncent l'externalisation de la régie pub**
- **Zone euro : le chômage atteint les 10 %**
- **Santé et travail : le parcours de santé dépend du trajet professionnel**
- **Stress au travail : un coût évalué entre 1,9 et 3 milliards d'euros**
- **Négociations sur le portage salarial : le Prisme acculé**

ÉDITO

H1N1 : LA PANDÉMIE VIRE À LA PANTOMIME



La grippe H1N1 qualifiée par certains de « gripette » restera sans doute dans les annales. Pas comme la grippe espagnole qui fit plus de mort que la Première guerre mondiale. Mais plutôt comme un modèle du genre en matière de gestion politique d'une question de santé publique.

La reculade du gouvernement qui vient d'annuler les commandes faites aux labos vient à point pour étouffer un scandale politique. Voilà des mois en effet que des voix se sont élevées pour s'émouvoir de la collusion possible entre les sphères décisionnelles et les grands labos pharmaceutiques.

« Les laboratoires ont organisé la psychose », accuse l'épidémiologiste allemand, président de la commission de la santé du Conseil de l'Europe, le docteur Wolfgang Wodarg. Et il ajoute « nous avons eu une grippe bénigne et une fausse pandémie ». Dans un entretien au journal *l'Humanité*, il parle de « l'un des plus grands scandales médicaux du siècle ». A ce sujet, il a obtenu à l'unanimité la mise en place d'une commission d'enquête au Conseil de l'Europe sur le rôle joué par les laboratoires dans la gestion de la grippe A par l'OMS et les États. Le docteur Wolfgang a avoué avoir été très surpris par les chiffres qu'avancait l'OMS pour justifier de la proclamation d'une pandémie en avril dernier quand la première alarme est venue de Mexico. « Les chiffres étaient très faibles et le niveau d'alarme très

élevé », a-t-il relevé et d'ajouter : « on n'en était à même pas mille malades que l'on parlait déjà de pandémie du siècle ». Or pour atteindre un tel niveau d'alerte, il aurait fallu que la maladie éclate dans plusieurs pays à la fois et qu'elle ait des conséquences très graves avec un nombre de cas mortels au-dessus des moyennes habituelles.

Cette affaire pose donc d'abord la question de la gouvernance mondiale en matière de santé. Car c'est sur la foi de ces alertes que notre gouvernement prétend avoir lancé dans la précipitation que l'on a constatée un plan d'envergure inégalée qui doit plus au « principe de précaution » qu'aux besoins de santé.

Et l'on peut donc s'interroger sur l'émergence d'un « ministère de l'industrie pharmaceutique » comme le souligne la CGT qui demande : « Quel est le rôle du ministère de la Santé ? Est-ce d'être au service de l'industrie pharmaceutique ? » Roselyne Bachelot a beau prétendre « ne pas avoir de gourou à la solde des labos », un de ses experts régulièrement consulté sur la grippe, est à la fois chef de laboratoire de virologie au CHU de Lyon, directeur de l'unité du CNRS pour le H1N1 et président du Groupe d'expertise et d'informations sur la grippe. Lequel est une association qui regroupe les trois industriels qui produisent le vaccin (Sanofi, Novartis et GSK).

Plusieurs éléments parmi d'autres sont « particulièrement troublants », relève la CGT : « non transparence des contrats passés avec les laboratoires pharmaceutiques, prise en charge par l'État de toutes les complications liées aux vaccins, prix surévalués (...), refus de prendre en compte à temps la nécessité d'une seule injection ».

Et on notera le peu d'exigences de l'État vis-à-vis de l'industrie. Sanofi-Aventis engrange de confortables bénéfices confortés par la Sécurité sociale et prévoit par ailleurs de supprimer dans le même temps 1 300 emplois et de fermer quatre centres de recherche en France. Dans cette affaire, c'est bien le politique qui a été grippé et il faudra que tous les éléments, notamment financiers, soient rendus publics dans les meilleurs délais.

Il en va de la démocratie.

Personnels de soins : mobilisation dans l'unité le 26 janvier contre les ordres



L'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, FO, Snics-FSU et Unsa santé) a appelé mercredi les infirmières et l'ensemble des personnels de soins à une grève nationale et à des manifestations à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg le 26 janvier pour protester contre les ordres professionnels.

« Nous continuons à interpeller les élus de la Nation pour leur demander de déposer un projet de loi visant à l'abrogation des structures ordinaires », ont-ils précisé. Les syndicats rejettent notamment la création de l'Ordre infirmier, instauré par un décret de 2007, dont ils contestent l'utilité et la légitimité, notamment sur les questions de déontologie. Les syndicats affirment que « les personnels ont besoin de moyens pour remplir leurs missions dans leur quotidien professionnel et réclament des effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients ».

Infirmières : chantage salaire contre allongement des carrières

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a demandé mardi aux syndicats d'infirmiers de se prononcer rapidement sur un projet d'accord leur permettant de travailler jusqu'à 60 ans au lieu de 55, en accroissant leur salaire.

De son côté, la CGT-Santé-Action sociale a précisé qu'elle soumettrait « aux salariés » le projet d'accord. Mais au nom de sa délégation, Nathalie Gamiochipi (CGT) s'est dite « défavorable au chantage du reclassement en catégorie A, avec en contrepartie l'abandon du droit à la retraite à 55 ans ».

Bien que les infirmiers hospitaliers partent en moyenne à la retraite à 57 ans, « un cinquième des infirmières partent avant 55 ans en invalidité », a souligné Nathalie Gamiochipi, pour qui « cette pénibilité au travail » devrait justifier le maintien de la possibilité de partir à la retraite dès 55 ans pour les 350 000 infirmiers hospitaliers.



Sanofi-Aventis : nouvelles mobilisations sur les salaires et l'emploi



Près d'une dizaine de sites de Sanofi-Aventis étaient touchés jeudi par des grèves et des débrayages à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FO au sujet des salaires et du maintien de l'emploi. « Depuis le 4 janvier, le mouvement est reparti et s'élargit chaque jour car il y a un ras-le-bol face à un groupe qui engrange d'énormes bénéfices, de l'ordre de 8 milliards en 2009, mais qui supprime des emplois et méprise les salariés », a estimé Thierry Bodin (CGT). Au sujet des salaires, la direction propose 3,2 % d'augmentation globale, dont 1,2 % d'augmentation collective avec un minimum de 600 euros brut annuels par salarié, avec une clause de revoyure pendant l'année si l'inflation dépasse 1 %. Les syndicats demandent 3 % d'augmentation collective avec un minimum de 150 euros par mois.

Aviation civile : grève contre les suppressions d'emplois

Quatre syndicats (CGT, CGC, FO, Unsa) de la DGAC ont annoncé vendredi avoir déposé un préavis de grève de mercredi matin à vendredi matin pour notamment contester 400 suppressions d'emplois programmées dans les deux ans. Ils protestent aussi contre « *des projets de changement statutaire de la DGAC* » qui « *font peser de lourdes menaces sur l'avenir de ces services et des agents qui y travaillent* ». L'intersyndicale doit être reçue lundi matin par le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau.



Sécurité sociale : les cadres se mobilisent à l'Ucanss

Mardi 12 janvier les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC des cadres et agents de directions de l'Ucanss (Caisses nationales de Sécurité sociale) tiendront une conférence de presse sur la « *situation qui se dégrade dans les organismes de sécurité sociale* ».

SNCF : les permanents CGT refusent une prime de résultats

Les permanents syndicaux CGT à la SNCF refusent de percevoir une prime en fonction des résultats de l'entreprise publique et ont annoncé vouloir remettre lundi au président de la SNCF un chèque équivalent au « *trop-perçu* ».

Selon la CGT-cheminots dans un communiqué, « *dans une démarche provocatrice et indigne* », la direction a décidé « *de verser d'autorité de telles sommes aux militants syndicaux* » pour la première fois. Le montant de cette prime versée aux cheminots s'échelonne de 50 à plus de 1 000 euros. « *Les revenus adossés aux résultats de l'entreprise sont financés par des suppressions d'emplois et l'augmentation de la charge de travail* », explique le syndicat, ajoutant que « *ces formes de rémunérations tendent à suppléer les augmentations générales de salaire et fragilisent le système de protection sociale et de retraite car non soumises à cotisations* ».



RFI : grève illimitée pour les recalés du plan social et pour les embauches

Un appel à la grève illimitée à Radio France Internationale (RFI) a été lancé par les syndicats SNJ-CGT, SNRT-CGT, FO, SNJ, à compter de jeudi dernier pour demander à la direction d'accepter de faire partir l'ensemble des volontaires au départ dans le cadre du plan social et d'embaucher pour remplacer les départs supplémentaires.

Quelque 270 salariés de la station publique sont candidats au départ dans le cadre du plan social annoncé il y a un an et qui ne prévoit que 201 suppressions d'emplois sur un millier. Dans une lettre au PDG de RFI, le 28 décembre, 29 « recalés du volontariat » avaient fait part de leur « colère » face au « refus arbitraire » de les laisser partir. « Au cours de l'année 2009, vous avez incité les salariés à se porter volontaires au départ. 270 d'entre eux l'ont fait. 270 projets, 270 engagements vis-à-vis de l'extérieur, 270 changements de vie. Aujourd'hui nous voyons tous ces préparatifs réduits à néant », disent-ils, estimant avoir été « floués ».



France 24 : les syndicats dénoncent l'externalisation de la régie pub



Dans un communiqué les syndicats SNJ-CGT, SNRT-CGT CFTD, CFE-CGC, SNJ, CFTC de la chaîne publique française d'information ont dénoncé jeudi la décision « unilatérale » de la direction d'externaliser la régie publicitaire de internationale, y voyant un « plan social qui ne dit pas son nom ». Le projet a été annoncé en début de semaine au comité d'entreprise qui a refusé de se prononcer ce qui aurait eu pour effet de donner le feu vert à une procédure. Il a estimé ne pas avoir eu suffisamment d'informations pour se prononcer, notamment ce qui concerne les « détails du projet de contrat en négociation avec le futur repreneur » et les garanties de reclassement.

Les syndicats « n'excluent pas une action en justice » dans l'éventualité où la direction ne leur donnerait pas plus de précisions.

Zone euro : le chômage atteint les 10 %

Le taux de chômage dans la zone euro a augmenté en novembre pour atteindre le seuil symbolique de 10 %, son plus haut niveau jamais atteint depuis la création de la zone euro il y a dix ans.

Dans l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne, le taux de chômage a augmenté à 9,5 % en novembre, contre 9,4 % en octobre.



Santé et travail : le parcours de santé dépend du trajet professionnel

Selon un étude du ministère du Travail parue jeudi, l'état de santé des salariés est « *fortement lié* » à leur itinéraire professionnel et il est plus dégradé parmi ceux qui ont connu des épisodes de chômage, des changements fréquents d'emploi ou des conditions de travail difficiles.

« *Les travailleurs dont les parcours sont peu marqués par la précarité et les mauvaises conditions de travail se déclarent plutôt en bonne santé* » et « *ce sont souvent les plus qualifiés ou les personnes ayant connu une promotion sociale* », constatent les auteurs de l'étude.



Stress au travail : un coût évalué entre 1,9 et 3 milliards d'euros

Selon une étude menée conjointement par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et Arts et Métiers ParisTech, le stress au travail aurait coûté en France de 1,9 à 3 milliards en 2007, en incluant les « *dépenses de soins, celles liées à l'absentéisme, aux cessations d'activité et aux décès prématurés* ». Selon les auteurs, « *les chiffres réels sont vraisemblablement bien supérieurs* », car certains types de stress ou de pathologies n'ont pas été inclus dans l'analyse.

Négociations sur le portage salarial : le Prisme acculé

Lors de la négociation sur le portage salarial du 6 janvier, les organisations syndicales ont formulé dans l'unité deux revendications essentielles :

- le refus du CDD d'usage comme possibilité de contrat de travail en portage salarial et la proposition de recourir à un CDD de droit commun avec une prime de fin de contrat de 10 %, lié à une expertise n'existant pas dans l'activité régulière de l'entreprise cliente ;
- la rémunération minimale égale au salaire charnière Arrco-Agirc (soit 3159 euros en 2009).

Face à un front syndical uni, le Prisme (Patronat de l'intérim chargé de la négociation côté employeurs) a été contraint de renoncer à faire rentrer par la fenêtre à travers l'explosion du CDD d'usage, la déréglementation de la notion même de contrat de travail qu'il avait échoué à faire rentrer par la porte l'an passé.

Il a été amené à accepter de travailler à nouveau sur le type de contrat dans le sens demandé par les syndicats. Il s'est cependant gardé de toute annonce sur le minimum de rémunération dont il maintient la base de calcul à 2 600 euros, ce qui favoriserait un dumping social entre portage et intérim. La prochaine négociation est fixée au 21 janvier.

